

CODE D'ÉTHIQUE

PRINCIPE

Sécurité physique et santé des athlètes

NORMES DE COMPORTEMENT ATTENDUES DES ENTRAINEURS

- 1- S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
- 2- Être prêt à intervenir rapidement en tout temps et de façon appropriée en cas d'urgence.
- 3- Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
- 4- Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futures des athlètes.

CODE D'ÉTHIQUE

PRINCIPE

Entraîner de façon responsable

NORMES DE COMPORTEMENT ATTENDUES DES ENTRAINEURS

- 1- Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
- 2- Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
- 3- Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
- 4- Connaître ses limites sur le plan des connaissances / compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
- 5- Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
- 6- Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.

CODE D'ÉTHIQUE

PRINCIPE

Intégrité dans les rapports avec les autres

NORMES DE COMPORTEMENT ATTENDUES DES ENTRAINEURS

- 1- Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur.
- 2- S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un athlète.
- 3- S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.

CODE D'ÉTHIQUE

PRINCIPE

NORMES DE COMPORTEMENT ATTENDUES DES ENTRAINEURS

Respect

- 1- S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, le sexe, la langue, la religion ou l'âge.
- 2- Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- 3- Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

CODE D'ÉTHIQUE

PRINCIPE

Honneur du sport

NORMES DE COMPORTEMENT ATTENDUES DES ENTRAINEURS

- 1- Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
- 2- Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité.
- 3- Maintenir sa dignité en toute circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
- 4- Respecter les officiels et accepter les décisions sans douter de leur intégrité.